



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **cinquième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2020-2021, tenue le jeudi 18 février 2021, à 12 h 30, en visioconférence, plateforme zoom.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical 2020-2021 tenue le 10 décembre 2020
 4. Informations
 5. Projet de loi 59 *Loi modernisant le régime de santé et sécurité au travail*
 6. Réaffirmation de la position du SPUQ contre l'exploitation pétrolière en milieu marin
 7. Plan stratégique de l'UQAM
 8. Divers
-

Présences

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	Roméo Gongora Papillon, Dominic
	Danse	Manon Levac
	École de design	Guillaume Sasseville
	École supérieure de théâtre	Yves Jubinville
	Études littéraires	Daniel Godin-Ouimet
		Michèle Nevert
	Histoire de l'art	Gabrielle Tremblay Valérie Angenot
	Musique	Pierre-Édouard Latouche Connie Isenberg
Communication	Comm. sociale et publique	Destiny Tchéouali
	École de langues	Agnès Baron
	École des médias	Stéfany Boisvert
Science politique et droit	Science politique	Isabelle Gusse
	Sciences juridiques	Xavier Lafrance Rémi Bachand
Sciences	Chimie	Livain Breau
	Informatique	Elmadhi Driouch Killijian, Marc-Olivier Joël Lefebvre
		Vladimir Reinharz
	Mathématiques	David Guillemette Claude Pichet
		Hugh Thomas
	Sciences biologiques	Jean Danyluk Mario Houde
	Sciences de l'activité physique Sc. de la Terre et de l'atm.	Mariève Blanchet
Sciences de l'éducation	Didactique	Chantal Tremblay
	Didactique des langues Éduc. et form. spécialisées	Marie-Christique Beaudry Myriam Fontaine
		Jean Horvais Vitor Matias
	Éducation et pédagogie	Virginie Thériault Sérigne Ben Diédhiou Mélissa Bissonnette Dan Thanh Duong Thi

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca

Sc. de la gestion	Analytique, opérations et technologie de l'information	Simon Bourdeau Matthieu Gruson Daniel Tomiuk	
	Études urbaines et touristiques	Benoit Duguay Sophie Paquin	
	Finance Management	Ahmad Al-Haji Christina Constantinidis Kerstin Kuyken	
	Marketing	Ling Jiang François Marticotte	
	Organisation et ress. humaines	Martin Chadoin Mariline Comeau-Vallée Maude Léonard Ewan Oiry	
	Sciences comptables	Marc Chabot Lux Gulliver Robert Robillard Michel Sayumwe	
	Sciences économiques	Alessandro Barattieri Nicolas Marceau	
	Stratégie, responsabilité sociale et environnementale	René Audet Marie Langevin	
	Sc. humaines	Géographie Histoire	Robert Gagnon Stephan Winter
		Linguistique	Marine Le Mené Elizabeth Smith
Philosophie Psychologie		Christian St-Germain Éric Feugé Maryvonne Merri Sophie Meunier Yanick Provost-Savard	
Sciences des religions Sexologie		Eve Paquette Stella Gurreri Sylvie Lévesque	
Sociologie		Marcos Ancelovici Stéphanie Pache Frédéric Parent	
Travail social			

Conseil exécutif

Comité exécutif	Président	Michel Lacroix
	1 ^{re} vice-présidente	Henriette Bilodeau
	2 ^e vice-présidente	Geneviève Hervieux
	3 ^e vice-président	Louis Gaudreau
	Trésorier	Daniel Chapdelaine
	Secrétaire générale	Catherine Gosselin

Représentantes, représentants de faculté

Arts	Itay Sapir
Communication	
Science politique et droit	Francis Dupuis-Déri
Sciences	Jean Privat
Sciences de l'éducation	Frédéric Fournier
Sciences de la gestion	Jean-Pierre Gueyie
Sciences humaines	Julia Poyet
Conseiller FP-CSN	Alain Brouillard

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques Études littéraires	Manon De Pauw Jean-François Hamel Geneviève Lafrance Alexis Lussier Chantal Savoie
	Faculté des arts Théâtre	Sylvie Genest Dinaïg Stall
Communication	Communication sociale et publique	Chantal Arousseau
	École de langues École des médias	Jessica Payeras Kathleen Lévesque
Science politique et droit	Science politique	Michèle Rioux
Sciences	Informatique Mathématiques	Marie-Jean Meurs François Bergeron Hélène Guérin Christophe Hohlweg Christophe Reutenauer
	Sc. de l'éducation	Didactique Éduc. et formation spécialisées Éducation et pédagogie
Sc. de la gestion	Finance Management	Kodjovi Assoé Nancy Aumais Guy Cucumel
	Marketing	Ahlem Hajjem Philippe Massiéra Line Ricard
	Sciences comptables	Charlotte Beauchamp Sylvie Ouelette Robert McLaughlin
	Stratégie, responsabilité sociale et environnementale	Marie-Eve Faust
Sc. humaines	Histoire Philosophie Sociologie	Lyse Roy Alina Stamate Marie Nathalie LeBlanc

1. Élection à la présidence d'assemblée

Sur proposition de Michel Lacroix, appuyée par Henriette Bilodeau, Rémi Bachand est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Ordre du jour révisé

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical 2020-2021 tenue le 10 décembre 2020
4. Informations

5. Projet de loi 59 *Loi modernisant le régime de santé et sécurité au travail*
6. Réaffirmation de la position du SPUQ contre l'exploitation pétrolière en milieu marin
7. Évaluations des enseignements et pandémie : non-inclusion dans les dossiers d'évaluation
8. Plan stratégique de l'UQAM
9. Divers

Sur proposition de Francis Dupuis-Déri, appuyée par Benoit Duguay, le projet d'ordre du jour révisé est adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical 2020-2021 tenue le 10 décembre 2020

Sur proposition de Mario Houde, appuyée par Benoit Duguay, le procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil du SPUQ 2020-2021 tenue le 10 décembre 2020 est adopté sans modification.

4. Informations

Le président annonce le décès de la professeure Léa Fontaine au début du mois de janvier, mentionne la douleur que cela représente pour ses collègues au département, à la revue *À Babord* et à l'Association des juristes progressifs. Une veillée aux chandelles est prévue le 25 février prochain. Le président propose une minute de silence.

Modalités des sessions d'hiver et d'été

L'annonce de la ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann, le 4 février dernier, remettant en cause tous les scénarios de l'hiver 2021, nous a surpris et un peu inquiété.es. La ministre incitait les universités à favoriser le retour du plus grand nombre d'étudiant.es sur les campus. À l'exception des activités pédagogiques hors cours, cette annonce n'a rien changé pour les professeur.es et maîtres de langue. D'ailleurs, les demandes de la ministre coïncidaient avec un message de la direction de l'UQAM annonçant le lancement d'un projet-pilote pour les activités bimodales après la semaine de relâche.

On apprend qu'une résolution adoptée par la Commission des études, en attente d'adoption par le Conseil d'administration, annonce pour l'été 2021 que l'enseignement se fera à distance puisque la situation actuelle ressemble à celle de l'automne 2020. Ainsi, la majorité des cours continueront de se tenir à distance, à trois exceptions près : les cours ateliers, les laboratoires et les cours visés par le projet-pilote qui seront en comodal, donnés à des petits cours, peu importe le cycle d'études. En revanche, les modalités d'enseignement à l'automne 2021, à ce jour, n'ont pas été discutées à la Commission des études. Le président croit qu'il serait bon d'aviser les étudiant.es qu'on ignore le moment où il sera possible de fixer les modalités d'enseignement pour la session d'automne 2021 et rappelle que l'administration s'oppose au changement des modalités d'enseignement en cours de session s'appuyant sur le concept de "contrat moral" décidé avec les étudiant.es sur la base de cours à distance. Enfin, tant qu'il y aura un risque sanitaire, le SPUQ continuera d'exiger que tout membre puisse choisir la présence ou non, sans que ce choix soit contesté.

Inscriptions des étudiant.es et charges de cours

Il a été mentionné à la dernière réunion du Conseil syndical que la hausse des inscriptions allait sans doute obliger l'administration à ouvrir des charges de cours afin de respecter la moyenne cible de 41 prévue à la convention collective (clause 10.32). Il s'est avéré que 150 charges de cours de 1^{er} cycle ont été ajoutées à l'enveloppe de charges de 2020-2021. On interprète cet ajout comme une démonstration du bon fonctionnement de notre convention collective, dont la clause sur la moyenne cible, rappelons-le, vise à maintenir dans les cours un nombre d'étudiant.es favorisant l'encadrement pédagogique et une charge de travail acceptable pour les professeur.es. On estime que l'administration a écouté les professeur.es membres de la Sous-commission des ressources qui avaient souligné l'importance de suivre l'évolution des inscriptions, car la projection initiale des effectifs étudiant.es pour l'année 2020-2021, telle qu'effectuée en mai 2020, laissait présager une baisse drastique de la population étudiante, alors que dès le mois

d'août, on pouvait observer une nette stabilité, puis une hausse. On déplore toutefois la nature tardive de la réaction de l'administration puisqu'un grand nombre de charges ont été ajoutées dans la première semaine de cours de l'hiver 2021, alors qu'un travail de réorganisation était déjà effectué.

Par ailleurs, l'examen des tableaux des effectifs étudiants tirés du logiciel Analysis révèle des calculs différents de la moyenne cible : celui du périmètre GTMEC (cours de 1er cycle au centre-ville) dans lequel des charges de cours ont été ajoutées pour éviter le dépassement de la moyenne cible et celui des campus régionaux dont le calcul révèle un dépassement de la moyenne cible pour l'année 2020-2021. On apprend que le recours à des calculs différents s'explique par une entente 'historique' et tacite pour promouvoir le développement des cours en région et pour lesquels on présumait de faibles taux d'inscriptions. Ainsi, pour éviter d'affecter la moyenne cible, une décision administrative a donné lieu à la séparation des données. Actuellement, on constate une moyenne de 50 étudiant.es par groupe cours dans les campus régionaux. Si l'entente tacite n'entrait pas en ligne de compte et que la moyenne cible était appliquée telle quelle, il aurait fallu retourner 965 000 \$ aux départements. La situation de pandémie apportant davantage d'inscriptions à distance est bien évidemment exceptionnelle, mais on trouve important de suivre le dossier.

On mentionne que la hausse des inscriptions à tous les cycles est exceptionnelle et qu'elle implique, dans le cas des étudiant.es aux cycles supérieurs, plus de travail d'encadrement pour les professeur.es. On rappelle que 2014 est la meilleure année de l'histoire de l'UQAM en ce qui concerne le nombre d'inscriptions, donc s'y comparer donne toujours un résultat négatif.

Ouverture d'un nouveau campus

L'annonce dans les médias de l'ouverture du campus régional de l'UQAM à Saint-Constant nous a surpris, car ce projet n'a pas été discuté à la Commission des études ni au Conseil d'administration. On estime que les campus régionaux comportent des enjeux importants puisque leurs gestionnaires, qui ne sont pas des professeur.es, ne semblent pas soumis aux mêmes règles que les directions de programmes et de département qui doivent trouver un équilibre entre les charges de cours allouées et le respect des moyennes cibles. On s'inquiète de la diminution de l'offre de cours au *campus centre-ville* au profit des campus régionaux, contraignant des professeur.es à se déplacer pour enseigner et amenant les directions de programmes à diriger vers les campus régionaux les étudiant.es qui ne trouvent pas à s'inscrire au centre-ville. On souhaite avoir un meilleur portrait de la situation pour comprendre les conséquences d'ouvrir des cours dans les campus régionaux.

Une discussion entre les membres permet d'ajouter trois points d'information.

Dépenses Covid-19

On apprend que des professeur.es ont décidé, en assemblée départementale, d'utiliser le budget du département pour le remboursement des dépenses liées au télétravail, et malgré cette décision collective, ont vu leurs demandes refusées. On invoque deux raisons : 1) l'UQAM n'a pas d'argent; 2) les règles fiscales l'interdisent, car on les considère comme des avantages personnels. On rappelle le grief déposé pour demander le remboursement des dépenses pour le télétravail des professeur.es et maîtres de langue. La date de l'audience au Tribunal administratif du travail est fixée en décembre 2021. Selon les informations obtenues par la FQPPU, un fonds pour ce type de dépenses a été octroyé dans certaines universités et pouvait atteindre 4 500\$. C'est le cas à la Polytechnique, alors que l'UQAM a versé 300 \$ aux professeur.es et maîtres de langue ayant enseignés en 2020-2021. Parenthèse au sujet des « dépenses COVID » permises par le gouvernement : certaines universités ont choisi d'utiliser ces subventions Covid t pour embaucher des professeur.es. C'est le cas à l'Université de Sherbrooke où 35 nouveaux, nouvelles professeur.es ont été embauchés.

Formation et guide pour la présidence d'assemblée

On souhaite raviver la connaissance, chez les collègues, des règles de procédure dans les assemblées « délibérantes », telles que balisées par le code CSN et le code Morin; nous avons préparé un document à cet effet. On rappelle que ce code vise à faciliter le déroulement des assemblées, particulièrement lorsque les discussions portent sur des questions délicates. Le recours à des règles de fonctionnement permet de "pacifier" le processus de délibération. On rappelle les formations à la présidence d'assemblée données par notre conseiller juridique, Alain Brouillard.

Liberté académique

On demande de faire le point sur le débat entourant la liberté académique, notamment sur la position de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU).

En premier lieu, on mentionne qu'à l'UQAM, depuis le dernier Conseil syndical, rien n'a changé en ce qui concerne la liberté académique, à l'exception de la publication de la lettre de la rectrice, qui rejoint les positions du Conseil syndical du 3 novembre. Ces positions, pour l'essentiel, sont celles balisées par la convention collective, qui protège très bien les professeur.es. Le président souligne que les cas sont peu nombreux, mais qu'il comprend les inquiétudes des collègues.

On apprend par la suite que la FQPPU réfléchit à cette question depuis quelques années et qu'un colloque sur la liberté académique s'est tenu à l'automne 2019. Ce colloque a permis d'aborder : 1- les poursuites (p. ex. poursuites-bâillon) déposées contre les professeur.es, souvent par les entreprises, rarement par des particuliers, pour attaquer leurs publications, pour les contraindre au silence, pour les obliger à divulguer leur documentation de recherches; et 2- le devoir de loyauté considéré plus important que la possibilité de critiquer les administrations universitaires, au point d'expulser des membres professoraux de Conseils d'administration.

La FQPPU a proposé le projet de loi sur la liberté universitaire après l'avoir adopté du Conseil fédéral de la FQPPU de l'hiver 2020. Ce projet de loi comprend deux éléments. Le premier est une définition de liberté universitaire calquée sur notre convention collective et le deuxième vise à ce que les universités prennent fait et cause pour les professeur.es.

5. Projet de loi 59 *Loi modernisant le régime de santé et sécurité au travail*

Le président contextualise le projet de résolution portant sur le projet de loi n° 59, déposé par le gouvernement en octobre dernier, qui vise à modifier les lois existantes concernant la santé et la sécurité des travailleuses, travailleurs.

21CS753 PROJET DE LOI N° 59 : LACUNES ET MENACES

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le dépôt du projet de loi n° 59 *Loi modernisant le régime de santé et sécurité au travail* par Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à l'automne 2020;

ATTENDU les consultations effectuées par la Commission de l'économie et du travail, en janvier 2021;

ATTENDU les mémoires déposés à la Commission de l'économie et du travail, ainsi que les présentations effectuées, entre autres, par Rachel Cox, professeure au Département des sciences juridiques à l'UQAM, et sa collaboratrice Caroline Brodeur, LLM UQAM; par Anne-Renée Gravel, professeure à la TÉLUQ; par Katherine Lippell, professeure à l'Université d'Ottawa, ainsi que par l'Équipe interdisciplinaire sur le travail Santé-Genre-Égalité (SAGE) et par la Confédération des syndicats nationaux (CSN);

ATTENDU que ces mémoires et présentations soulignent que ce projet de loi :

- Affaiblit le rôle prépondérant du médecin traitant;
- Affaiblit les protections offertes aux femmes enceintes ou qui allaitent;
- Restreint le droit à l'assistance médicale;
- Freine les pouvoirs et restreint l'indépendance du Tribunal administratif du travail (TAT);
- Édulcore les mécanismes de prévention en proposant une nouvelle classification qui fait passer plusieurs milieux actuellement jugés prioritaires au statut de milieu à niveau de risque faible ou moyen;
- Oublie de tenir compte des lésions psychiques (comme l'épuisement professionnel) dans le règlement sur les maladies

professionnelles et ne reconnaît pas l'organisation du travail comme facteur de risque;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale de :

- Rétablir la prépondérance du médecin traitant;
- Garder la protection antérieurement offerte aux femmes enceintes ou qui allaitent;
- Préserver l'indépendance du Tribunal administratif du travail;
- Assujettir l'ensemble des travailleurs et travailleuses aux mécanismes de prévention actuellement offerts aux groupes prioritaires (en éducation et en santé, entre autres);
- Intégrer les lésions psychiques dans le règlement sur les maladies professionnelles.

INTERPELLE à cet effet les député.es de l'opposition responsables des dossiers du travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Réaffirmation de la position du SPUQ contre l'exploitation pétrolière en milieu marin

Le président contextualise le projet de résolution en réitérant l'engagement du SPUQ en matière d'environnement comme en témoignent les nombreuses résolutions du Conseil syndical, la création du comité d'urgence environnementale et la journée de réflexion sur l'environnement organisée conjointement avec la FQPPU, prévue le 13 mars 2020 et annulée en raison de la pandémie. Il suggère d'unir nos efforts à ceux du regroupement « Des Universitaires », pour ne pas dédoubler les activités, ce qui ne signifie pas la fin des activités de notre comité.

Un membre exprime son adhésion à la cause environnementale et demande des précisions quant au retrait des investissements dans les énergies fossiles du RRUQ. Le président rappelle que le RRUQ regroupe plusieurs syndicats de professeur.es et autres personnels du réseau de l'Université du Québec. Il explique les démarches au sein du CLIUQ (Comité de Liaison Intersyndical des syndicats de professeures et de professeurs de l'Université du Québec) pour démontrer qu'il serait contre-productif de maintenir nos investissements dans les énergies fossiles et mentionne qu'il y a maintenant un consensus. Notons toutefois que le comité de gestion du fonds de pension du RRUQ est autonome dans ses prises de décisions.

21CS754 EXPLOITATION PÉTROLIÈRE DANS LE SAINT-LAURENT

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'autorisation par le gouvernement fédéral de 40 forages exploratoires en milieu marin;

ATTENDU que ces forages se situent dans un secteur dont l'importance écologique est reconnue par l'ONU;

ATTENDU l'abolition des processus d'évaluation environnementale pour tous les forages exploratoires réalisés en milieu marin;

ATTENDU l'appui financier massif du gouvernement fédéral aux industries pétrolières;

ATTENDU l'impact environnemental extrêmement négatif majeur des industries pétrolières, au Canada, que ce soit en termes d'émission de gaz à effet de serre ou de destruction des écosystèmes locaux;

ATTENDU que des permis d'exploration des gisements pétroliers couvrant plus de 1500 km² de secteurs du Saint-Laurent réputés pour leur biodiversité sont toujours actifs;

ATTENDU que le moratoire du gouvernement du Québec au sujet de l'exploration pétrolière dans le Saint-Laurent est de nature temporaire;

ATTENDU les résolutions du SPUQ en matière de protection de l'environnement :

- Résolution 14CS663 « Opposition au transit du pétrole des sables bitumineux d'Alberta au Québec » adoptée en Conseil syndical le 11 septembre 2014;
- Résolution 19CS737 « Urgence climatique : réduction des gaz à effet de serre émis par l'UQAM » adoptée en Conseil syndical le 12 septembre 2019;
- Résolution 19CS738 « Urgence climatique : Décarbonisation du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) » adoptée en Conseil syndical le 12 septembre 2019;
- Résolution 19CS739 « Urgence climatique : Propositions d'actions à prendre par le Comité exécutif du SPUQ » adoptée en Conseil syndical le 12 septembre 2019;
- Résolution 20CS743 « Opposition aux projets GNL (Gaz naturel liquéfié) Québec et LNG (*Liquefied natural gaz*) Canada », en appui à la nation Wet'suwet'en, adoptée en Conseil syndical le 23 janvier 2020;

ATTENDU la volonté affirmée du SPUQ de contribuer à la mobilisation sur l'urgence environnementale;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DÉNONCE l'abolition des processus d'évaluation environnementale et l'autorisation des forages exploratoires par le gouvernement du Canada;

DEMANDE au gouvernement du Canada :

- D'instaurer de rigoureux processus d'évaluation environnementale;
- De cesser d'appuyer, par la dérèglementation, l'octroi de permis et le financement direct des industries pétrolières, la détérioration de l'environnement et l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre;

DEMANDE au gouvernement du Québec d'interdire définitivement toute exploration pétrolière dans le fleuve Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Évaluations des enseignements et pandémie : non-inclusion dans les dossiers d'évaluation

Le président mentionne que la résolution demande d'exclure du rapport d'évaluation des professeur.es et des maîtres de langue les évaluations des enseignements par les étudiant.es réalisées en contexte de pandémie. Il rappelle la résolution prise en Conseil syndical le 1^{er} novembre 2018 sur la nécessité de revoir la Politique n° 23 « Politique sur l'évaluation des enseignements » et informe les membres qu'à ce jour le travail de révision n'est pas encore amorcé.

On souligne la nécessité d'une réflexion sur les éléments utilisés pour l'évaluation des professeur.es et maîtres de langue. On apprend que d'autres systèmes d'évaluation dans le monde seront examinés, dont celui utilisé dans une université au Pays-Bas qui se base plutôt sur la diversité des profils et des carrières. On insiste sur l'importance de tenir compte du fait que le travail universitaire est un travail collaboratif, et que l'évaluation devrait refléter cette dimension tout autant que la dimension individuelle.

Amendement à l'amiable

Attendu l'absence de refonte de la politique n° 23.

Une discussion s’amorce et permet de mettre en évidence l’importance d’élargir l’évaluation de la composante ‘enseignement’ à d’autres critères que celui des évaluations des enseignements par les étudiant.es, d’une part, et de rappeler aux collègues membres des comités d’évaluation que la pandémie touche de manière variable les trois composantes de la tâche selon les individus, d’autre part. On considère que la pandémie marquera à long terme, la carrière de professeur.es et des maîtres de langue.

On déplore également les relations tendues entre les étudiant.es et les professeur.es, particulièrement au moment de négocier les ententes d’évaluation. On mentionne la possibilité d’organiser un atelier sur ce processus.

On s’interroge sur les conséquences d’une mauvaise évaluation des enseignements; on apprend qu’un processus d’aide est généralement mis en place et que cela se fait normalement dans un esprit d’amélioration et non de sanction.

21CS755 ÉVALUATIONS DES ENSEIGNEMENTS ET PANDÉMIE : NON-INCLUSION DANS LES DOSSIERS D’ÉVALUATION

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU l’absence de réponses satisfaisantes aux demandes du SPUQ pour améliorer les conditions de travail des professeur.es et des maîtres de langue dans le contexte de pandémie :

- Résolution 18CS731 « Évaluation des enseignements » adoptée le 1^{er} novembre 2018;
- Résolution 20AG483 « Automne 2020 : Dispositions pour assurer un enseignement de qualité et préserver les conditions de travail » adoptée le 28 mai 2020;
- Résolution 20AG492 « Situation de pandémie : demandes du SPUQ et réponses de la direction » adoptée le 11 juin 2020;
- Résolution 20CS746 « Dégrèvements pour soutenir les professeur.es et maîtres de langue ayant un ou des enfants à charge, les professeur.es proches aidant.es et les personnes immunodéprimées » adoptée le 1^{er} septembre 2020;

ATTENDU les conditions dans lesquelles s’est effectuée la transformation des cours en présentiel vers l’enseignement à distance;

ATTENDU le jugement rendu le 28 juin 2018 dans l’arbitrage du grief déposé par l’Association des professeurs de Ryerson University;

ATTENTDU l’absence de refonte de la politique n° 23;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

RÉAFFIRME l’importance du principe d’équité et de solidarité entre les membres du corps professoral;

DEMANDE au vice-recteur à la Vie académique que les évaluations de l’enseignement ne soient pas incluses dans les dossiers d’évaluation des professeur.es et des maîtres de langue pour les sessions touchées par la COVID-19.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8. Plan stratégique de l’UQAM

Le président questionne la possibilité de participer à la consultation institutionnelle sur le plan stratégique de l’UQAM 2021-2024 en raison du court laps de temps consenti par l’administration pour consulter le corps professoral. On entend qu’il s’agit d’un exercice effectué par toutes les universités à la demande du gouvernement dont l’impact, dit-on, serait négligeable. On déplore ce fait, car il devrait y avoir une véritable réflexion sur le développement des universités.

On présente brièvement les quatre orientations du plan stratégique 2021-2024 proposées par la direction : Pour une UQAM 1- rayonnante, 2- accueillante et vibrante, 3- humaine et 4- inspirante.

La discussion fait ressortir de nombreuses critiques à l'endroit du document soumis à la consultation par la Direction. On y rappelle que l'UQAM n'est pas une organisation, mais une institution dédiée aux savoirs et que le travail des cadres 'gestionnaires' n'est pas de développer l'université comme une entreprise, mais de soutenir le corps professoral dans le développement et la transmission des connaissances.

On convient qu'un avis sur le plan stratégique sera transmis par le Comité exécutif du SPUQ.

On apprend que des résolutions demandant le prolongement de la période de consultation ont été prises en assemblées départementales. On s'inquiète également de la disparition du concept de collégialité des valeurs mises de l'avant dans le plan stratégique.

On accepte en séance un projet de résolution demandant une prolongation de la période de consultation.

21CS756 PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2021-2024 DE L'UQAM

ATTENDU l'importance de la planification stratégique 2021-2024;

ATTENDU le contexte de pandémie;

Sur proposition de Michel Lacroix, appuyée par Julia Poyet,

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE à l'administration de repousser jusqu'en décembre 2021 la consultation sur le plan stratégique 2021-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Divers

Rien à signaler

Levée de la réunion à 15 h 30.

Le président,

La secrétaire générale,

Michel Lacroix

Catherine Gosselin

Liste des documents présentés (Conseil syndical du SPUQ du 18 février 2021)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la quatrième réunion du Conseil syndical du SPUQ 2020-2021 tenue le 10 décembre 2021
3. SPUQ, projet de résolution : « Projet de loi n° 59 : lacunes et menaces »
4. SPUQ, projet de résolution : « Exploitation pétrolière dans le Saint-Laurent »
5. SPUQ, projet de résolution : « Évaluations des enseignement et pandémie : non-inclusion dans les dossiers d'évaluation »